

Syndicat Mixte du Vivarais Méridional
2 avenue Pierre Mendès France-Viviers

Extrait du registre des délibérations

Date de convocation : le 24 mars 2023

Séance du 3 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le trois avril, le comité syndical du Syndicat Mixte du Vivarais Méridional, légalement convoqué, s'est réuni à 18h00, à la salle de la Maquette à Saint-Jean-le-Centenier, sous la présidence de Madame Martine MATTEI, Présidente.

Nombre de délégués : 12

Présents : 8

Votants : 8

Vote : 8 pour 0 contre 0 Abstention

Étaient présents : Martine MATTEI (titulaire), Serge VILLARD (titulaire), Benoit VIDAL (titulaire), Pierre SAPHORES (titulaire), Karine TAULEMESSE (suppléante), Jacky BEAU (titulaire), Philippe EUVRARD (suppléant), Michèle PETITJEAN (suppléante)

Procuration(s) :

Étai(en)t absent(s) : Rachel COTTA (titulaire), Bernard NOEL (titulaire), Olivier FAURE (suppléant), Nadia SEGUENI (suppléante), Jean-Luc COUVERT (titulaire), Michelle GILLY (titulaire), Michel BOYER (suppléant), Sylvie CADDET (suppléante), Bénédicte SAUJOT-BEDIN (suppléante), Frédéric DORTHE (suppléant), Monique BOF (suppléante)

Étai(en)t excusé(s) : Isabelle SAIMMAIME PERICO (suppléante), Bernard CHAZAUT (titulaire), Michel CHENIVESSE (suppléant), Pierre CLEMENT (titulaire)

Secrétaire de séance : Jacky BEAU

DELIBERATION N°2023-08 : AFFECTATION DES RESULTATS 2022

Vu la nomenclature budgétaire et comptable M14, en particulier le chapitre 5 du tome 2 « Détermination des résultats »,

Vu les dispositions des articles L2311-5 et R2311-12 du CGCT,

Vu le compte administratif 2022,

Section fonctionnement :

un déficit de fonctionnement de :	21 931,63€
un excédent reporté de :	63 944,96€
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	42 013,33€

Section investissement :

un excédent d'investissement de :	2 096,14€
un excédent reporté de :	3 820,09€
Soit un excédent de financement de :	5 916,23€

Résultat global de clôture : **47 929,56€**

Le COMITE SYNDICAL,

Envoyé en préfecture le 13/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Publié le

ID : 007-200026425-20230403-202308-DE

S²LOW

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'affecter le résultat de la section de fonctionnement et d'investissement de la manière suivante :

- RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) : EXCÉDENT **42 013,33€**
- RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT **5 916,23€**

AUTORISE Madame La Présidente à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Extrait certifié conforme,
La Présidente,
Martine MATTEI

La Présidente certifie sous sa responsabilité
le caractère exécutoire de cet acte,

